

Durée : 6h00

Longueur : 18 km

Balisage : vert

▼ 1 035 m ▲ 1 415 m

Dénivelé : + 900 m

Difficile

Un bel itinéraire technique au cœur du cirque glaciaire de la Petite Rhue. Ici le feu et la glace ont façonné ces paysages emblématiques du Cantal.



Itinéraire non praticable de mi-novembre à mi-mai : enneigement

Traversée de propriétés privées, chiens interdits même tenus en laisse.



Topo-guide de référence :
Les Chemins du Pays Gentiane
Office de tourisme du Pays Gentiane
www.tourismegentiane.com

Aménagements et entretien du circuit :
Syndicat Mixte du Puy Mary
www.puymary.fr

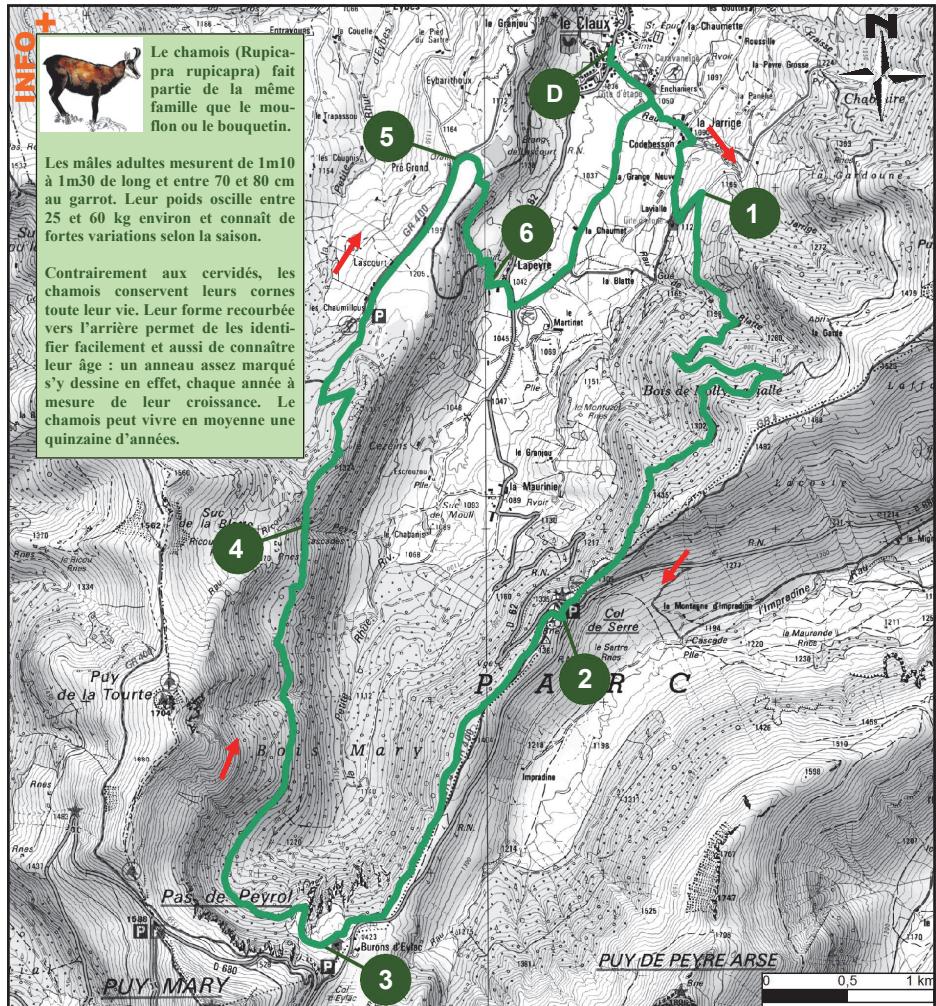
Credit photo SMPM-NF

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

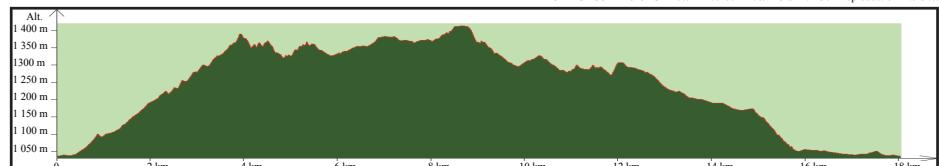
Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2015 - Tous droits réservés

Les Chamois

LE CLAUX - LAVIGERIE



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Le départ est donné de la place de la mairie. Prendre la départementale 62 en direction du Puy Mary. Au croisement, tourner à gauche vers le camping. Continuer sur la route en montant.

Traverser le hameau de la Jarrige, puis Lavaille. Après la dernière maison et le virage en épingle, 100 mètres au dessus prendre le premier chemin sur la droite (GR®400).

1 Suivre ce chemin en continuant dans le bois jusqu'à une clairière. Poursuivre le chemin en montant sur la gauche. À l'intersection suivante, prendre à droite et continuer jusqu'à la sortie du bois. Descendre ensuite jusqu'au parking du Col de Serre.

2 Au Col de Serre, traverser le parking et prendre la piste en franchissant le portillon derrière le chalet. Suivre le GR®4/GR®400.

3 Passer à proximité du buron d'Eylac, continuer le chemin en descendant sur la droite qui va rejoindre le bois pour passer sous les Roches Taillades.

Poursuivre environ 2,5 km sur cette même piste.

4 Après le franchissement d'un ruisseau prendre la première piste qui monte sur la gauche, puis à l'intersection suivante « la Tombe de l'Anglais » continuer à droite.

Au premier croisement prendre à gauche, passer à proximité d'un château d'eau. A l'intersection suivante prendre à droite et y rester pour rejoindre Lascourt.

Après le gîte de Lascourt continuer sur la route pour rejoindre l'étang.

5 Juste avant celui-ci franchir le portillon à main droite et continuer sur le GR®400.

Descendre dans le bois après le portillon suivant pour rejoindre le hameau de Lapeyre en passant à proximité de son four troglodyte.

6 Traverser Lapeyre, prendre la route départementale 62 sur la droite sur 50 mètres environ et traverser le vieux pont à main gauche. Après celui-ci rester sur la gauche pour rejoindre le camping et le point de départ.





Comprendre la signalétique des itinéraires pédestres

La couleur d'un PR est déterminée par la durée de l'itinéraire (moyenne 3,5km/h sans difficulté de parcours particulière, ni arrêt) :

- Circuit de moins de 2h : une bande bleue
- Circuit de 2 à 4h : une bande jaune
- Circuit de plus de 4h mais n'excédant pas la journée : une bande verte

Bonne direction : Mauvaise direction :

Tournez à gauche : Tournez à droite :

Spécifications techniques des flèches directionnelles du Grand Site du Puy Mary



Signification des pastilles présentes sur l'ensemble du mobilier du Grand Site du Puy Mary



Autres éléments techniques :

Le dénivelé positif correspond à la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Pour une randonnée sans souci



Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

- 15 S.A.M.U
- 17 police
- 18 pompiers
- 112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.